

Conseil du XVI<sup>ème</sup> arrondissement

Séance du 28 janvier 2013

Le lundi 28 janvier deux mille treize, à dix-huit heures, les membres du Conseil d'arrondissement se sont réunis dans la Salle des Mariages de la Mairie du XVI<sup>e</sup> arrondissement, conformément à l'article L.2511-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

M. Claude GOASGUEN, Mme Danièle GIAZZI, Mme Véronique BALDINI, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Grégoire CHERTOK, M. Gérard GACHET, M. Pierre GABORIAU, M. Yves HERVOUET des FORGES, Mme Marie-Thérèse JUNOT, M. Jacques LEGENDRE, M. Marc LUMBROSO, M. Emmanuel MESSAS, Mme Ijab KHOURY, Mme Nicole MONIER, Mme Dominique ROUSSEAU, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre AURIACOMBE, Mme Laurence DREYFUSS, M. Jean-Yves MANO, M. David ALPHAND, Mme Sylvette DIONISI, Mme Hélène ZWANG, Mme Julie BOILLOT, M. Jérémy REDLER, Mme Marie-Caroline BRASSEUR, M. Jean-Pascal HESSE, Mme Caroline KOVARSKY, M. Edouard FUSSIEN, Mme Ghislaine SALMAT, Mme Dominique BAIGUINI, Mme Christiane ARLES

Absents ayant donné procuration :

M. Eric HELARD, M. David ALPHAND, M. Aurélien de SAINT-BLANCARD, Mme Dominique BAIGUINI

Etaient excusés :

M. Bernard DEBRÉ, Mme Marie-Laure HAREL, Mme Valérie HOFFENBERG, Mme Valérie SACHS, M. Thomas LAURET, Mme Béatrice LECOUTURIER

## **Ordre du jour**

- Désignation du secrétaire de la séance du 28 janvier 2013  
**M. Claude GOASGUEN rapporteur**
- Adoption du compte rendu de la séance du 26 novembre 2012  
**M. Claude GOASGUEN rapporteur**
- Désignation de l'ordre du jour complémentaire de la séance du 28 janvier 2013  
**M. Claude GOASGUEN rapporteur**
- Adoption du compte rendu de la séance du CICA du 25 juin 2012  
**M. Claude GOASGUEN rapporteur**
- Adoption du compte rendu de la séance du CICA du 26 novembre 2012  
**M. Claude GOASGUEN rapporteur**
- **2013 DASES 07 - 2013 DUCT 22** : Volet social de la charte des arrondissements.  
**M. Claude GOASGUEN rapporteur**
- **2013 DEVE 16** : Dépose des demandes d'autorisations administratives pour le projet de reconquête paysagère sur le plateau de Gravelle (12<sup>ème</sup> arrondissement) et la plaine sud de Longchamp (16<sup>ème</sup> arrondissement) qui intègre notamment deux aires d'accueil des « gens du voyage ».  
**M. Claude GOASGUEN rapporteur**
- **2013 DPE 18** : Approbation des modalités de mise à disposition de véhicules de collecte avec chauffeurs et ripeurs pour assurer des services complémentaires de collecte des réceptacles de propreté (2<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup>, 6<sup>ème</sup>, 9<sup>ème</sup>, 12<sup>ème</sup>, 14<sup>ème</sup>, 16<sup>ème</sup>, 17<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup> arrondissements).  
**Mme Véronique BALDINI rapporteur**
- **2013 DPE 18** : Approbation du principe de reconstruction des locaux techniques, des locaux sociaux et de remisage de la Pépinière de Longchamp - Bois de Boulogne, allée du Bord de l'Eau (16<sup>ème</sup>), des modalités de passation du marché de maîtrise d'œuvre et du dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme correspondantes.  
**Mme Véronique BALDINI, rapporteur**
- **2013 DPA 1** : Modification de la situation foncière de l'immeuble communal du 62, rue Nicolo (16<sup>ème</sup>).  
**M. Marc LUMBROSO rapporteur**
- **2013 DASCO 4** : Fixation des tarifs de la restauration scolaire pour la rentrée 2013 (écoles maternelles, écoles élémentaires et lycées municipaux).  
**Mme Sylvette DIONISI rapporteur**

## **Questions diverses**

- **Rapport d'activité des conseils des quartiers Auteuil Nord et Auteuil Sud**  
**Mme Nicole MONIER, rapporteur**
- **Rapport d'activité des conseils des quartiers Muette Nord et Muette Sud**  
**M. Ijab KHOURY, rapporteur**
- **Rapport d'activité des conseils des quartiers Dauphine et Chaillot**  
**Mme Dominique ROUSSEAU, rapporteur**

- **Vœu sur le projet de loi relatif au « mariage pour tous »**
- **Vœu sur les rythmes scolaires**

M. GOASGUEN constate que le quorum est réuni et ouvre la séance à 18 heures. Il indique au Conseil avoir retiré le vœu relatif au projet de loi sur le « mariage pour tous » initialement inscrit à l'ordre du jour de la séance.

- Désignation du secrétaire de la séance du 28 janvier 2013  
**M. Claude GOASGUEN rapporteur**

Sur proposition de M. GOASGUEN, Mme Julie BOILLOT est désignée secrétaire de séance.

- Adoption du compte rendu de la séance du 26 novembre 2012  
**M. Claude GOASGUEN rapporteur**

Sur proposition de M. GOASGUEN, le compte rendu de la séance du 26 novembre 2012 est adopté à l'unanimité.

- Désignation de l'ordre du jour complémentaire de la séance du 28 janvier 2013  
**M. Claude GOASGUEN rapporteur**

Sur proposition de M. GOASGUEN, l'ordre du jour complémentaire de la séance du 28 janvier 2013 est adopté à l'unanimité.

- Adoption du compte rendu de la séance du CICA du 25 juin 2012  
**M. Claude GOASGUEN rapporteur**

Sur proposition de M. GOASGUEN, le compte rendu de la séance du CICA du 25 juin 2012 est adopté à l'unanimité.

- Adoption du compte rendu de la séance du CICA du 26 novembre 2012  
**M. Claude GOASGUEN rapporteur**

Sur proposition de M. GOASGUEN, le compte rendu de la séance du CICA du 26 novembre 2012 est adopté à l'unanimité.

- **2013 DASES 07 - 2013 DUCT 22** : Volet social de la charte des arrondissements.  
**M. Claude GOASGUEN rapporteur**

M. GOASGUEN exprime le scepticisme que lui inspire la charte des arrondissements. Les pouvoirs de plus en plus larges qui sont théoriquement accordés aux maires d'arrondissement sont, en réalité, de plus en plus restreints. Une telle charte existe déjà sur le domaine de la propreté dont il avoue attendre encore les résultats. Il en est de même concernant celle relative à la mise en œuvre du service minimum d'accueil dans les écoles. M. GOASGUEN estime que la Mairie de Paris devrait donc préalablement appliquer les chartes déjà existantes avant d'en initier de nouvelles. Il se félicite des intentions décentralisatrices de la Mairie centrale, mais le bilan de la municipalité actuelle reste modeste en ce domaine. Il en veut pour preuve la disparition des caisses des écoles et la régulation de l'ensemble des arrondissements parisiens au nom du principe d'égalité. Une décentralisation « normale » supposerait pourtant une certaine reconnaissance de la diversité.

M. MANO juge la position du Mairie du 16<sup>ème</sup> arrondissement « indéfendable ». Le volet social dans la répartition des compétences entre le Département et les communes dépend du premier. Le texte qui est proposé suppose des contacts préalables entre le Département et les communes de Paris et que les délibérations soumises au Conseil général de la Seine soient préalablement présentées aux maires d'arrondissement afin qu'ils en saisissent leurs conseils municipaux respectifs. M. MANO juge le dialogue préconisé par la charte des arrondissements « constructif ». Il déplore que les preuves de bonne volonté avancées par la Mairie centrale soient systématiquement contrecarrées.

M. GOASGUEN considère que cette bonne volonté est uniquement « scripturale ». Le dialogue existe déjà avec les associations locales ou avec le CAS. Paris est géré de façon centralisée. Son évolution vers plus de décentralisation interviendra tôt ou tard, peut-être par le biais de Paris Métropole ou du Grand Paris. M. GOASGUEN prône l'abstention du conseil sur la délibération.

Le projet de délibération 2013 DASES 07 - 2013 DUCT 22 mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à la majorité, M. MANO et Mme SALMAT votant pour, le reste des présents s'abstenant.

- **2013 DEVE 16** : Dépose des demandes d'autorisations administratives pour le projet de reconquête paysagère sur le plateau de Gravelle (12<sup>ème</sup> arrondissement) et la plaine sud de Longchamp (16<sup>ème</sup> arrondissement) qui intègre notamment deux aires d'accueil des « gens du voyage ».

**M. Claude GOASGUEN rapporteur**

M. GOASGUEN rappelle au conseil que la plaine de Longchamp était initialement affectée aux « gens du voyage ». Ce projet a été annulé par la commission *ad hoc* qui avait transféré l'espace d'accueil ailleurs. Le nouvel espace s'avérant in fine inadapté, la commission rapatrie l'espace d'accueil des gens du voyage à la plaine sud de Longchamp. M. GOASGUEN se déclare persuadé que le projet ne s'y réalisera pas et qu'il sera à nouveau annulé. En effet, la plaine est classée en zone inondable. Il ne fait aucun doute que la justice administrative jugera les arguments avancés par les partisans de ce projet insuffisants au regard des risques qu'il présente. Ceux-ci affirment que les inondations sur Paris s'opèrent lentement et que l'espace d'accueil pourra être évacué rapidement. Il n'en reste pas moins que ce projet présente un risque évident. M. GOASGUEN déclare ne pas pouvoir accepter un tel projet au regard de ce risque. Il votera contre la délibération au nom du principe de précaution.

Mme SALMAT rappelle que les gens du voyage ont impérativement besoin d'une aire d'accueil. La plaine sud de Longchamp est le terrain le plus adapté. Elle se prononcera donc en faveur de la délibération soumise à l'avis du conseil d'arrondissement.

M. GOASGUEN suggère d'installer cette aire d'accueil dont il ne conteste pas le bien-fondé, sur une zone non-inondable. La plaine sud de Longchamp est une zone inondable. Le projet ne peut donc en l'état être accepté.

M. MANO estime très faible la probabilité qu'une crue survienne à Paris dans les proportions de celle que la capitale connut en 1910. Dans ces conditions, le risque que présente ce projet est quasiment inexistant. Pour ce motif, il votera en faveur de cette délibération.

M. GOASGUEN note que la plaine sud de Longchamp est située en zone bleue et non en zone verte. Pour ce seul motif, le tribunal administratif rejettera le projet.

Mme DREYFUSS rappelle que le Conseil de Paris a récemment adopté le PPRI. A travers ce projet, la Ville ne l'applique pas. Pour ce motif, Mme DREYFUSS votera en défaveur de la délibération qui est contradictoire avec le PPRI.

Le projet de délibération 2013 DEVE 16 mis aux voix par M. GOASGUEN est rejeté à la majorité, M. MANO et Mme SALMAT votant pour.

- **2013 DPE 18** : Approbation des modalités de mise à disposition de véhicules de collecte avec chauffeurs et ripeurs pour assurer des services complémentaires de collecte des réceptacles de propreté (2<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup>, 6<sup>ème</sup>, 9<sup>ème</sup>, 12<sup>ème</sup>, 14<sup>ème</sup>, 16<sup>ème</sup>, 17<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup> arrondissements).  
**Mme Véronique BALDINI rapporteur**

Mme BALDINI rappelle que les déchets des corbeilles de rue sont collectés lors de l'exécution de la collecte des ordures ménagères. En complément à ce premier passage, ces corbeilles nécessitent d'être vidées fréquemment pour éviter la souillure de l'espace public. Il est indispensable que soit assurée une prestation dite complémentaire de collecte des corbeilles de rue. Ce marché, dont le titulaire actuel est la société POLYCEJA, arrive à échéance le 21 juin 2014 et doit être renouvelé, suivant les mêmes modalités d'organisation que celles en vigueur. La présente délibération vise, en complément de la délibération 2013 DPE 14 relative au nouveau marché de collecte des déchets ménagers dans 10 arrondissements (1<sup>er</sup>, 3<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup>, 7<sup>ème</sup>, 10<sup>ème</sup>, 11<sup>ème</sup>, 13<sup>ème</sup>, 15<sup>ème</sup>, 16<sup>ème</sup>, 18<sup>ème</sup> et 19<sup>ème</sup>), à lancer un nouveau marché de collecte des corbeilles de rue dans les autres arrondissements collectés en régie (2<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup>, 6<sup>ème</sup>, 8<sup>ème</sup>, 12<sup>ème</sup>, 14<sup>ème</sup>, 17<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup>), suivant le même calendrier.

Le projet de délibération 2013 DPE 18 mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- **2013 DPA 1** : Approbation du principe de reconstruction des locaux techniques, des locaux sociaux et de remisage de la Pépinière de Longchamp - Bois de Boulogne, allée du Bord de l'Eau (16<sup>ème</sup>), des modalités de passation du marché de maîtrise d'œuvre et du dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme correspondantes.  
**Mme Véronique BALDINI, rapporteur**

Mme BALDINI rappelle que la pépinière de Longchamp est implantée à l'extrémité sud-ouest du Bois de Boulogne entre la Seine et l'hippodrome de Longchamp, sur un terrain de deux hectares, dans la zone naturelle et forestière du Plan local d'urbanisme, situé dans le site classé du bois de Boulogne. Par ailleurs, le site est inclus dans la zone verte d'expansion des crues du PPRI. Ce site historique de production de plantes et d'arbres depuis Haussmann accueille encore aujourd'hui un atelier chargé de la production de plantes comprenant des locaux techniques de travail et des locaux sociaux pour les agents en charge de l'exploitation du site. Les bâtiments actuels, situés dans un secteur de taille et de capacité d'accueil limitées (STCAL) sont vétustes et devenus inadaptés. La DEVE entend donc profiter du relogement des deux équipes de fleuristes sur le site de la pépinière de Longchamp pour remettre ces locaux à niveau. Le déménagement projeté permettrait d'optimiser le fonctionnement de ces deux équipes. Pour intégrer ces équipes supplémentaires et pour créer de nouveaux locaux de stockage, la reconstruction des locaux sociaux, techniques et de remisage du site de Longchamp est indispensable. Le programme prévoit une surface utile totale de 520 mètres carrés à rapprocher des 390 mètres carrés actuels.

Le projet de délibération 2013 DPA 1 mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- **2013 DLH 40** : Modification de la situation foncière de l'immeuble communal du 62, rue Nicolo (16<sup>ème</sup>).  
**M. Marc LUMBROSO rapporteur**

M. LUMBROSO informe le conseil que, par bail emphytéotique en date du 22 juin 2006, la Ville de Paris a loué l'immeuble communal 62, rue Nicolo au profit de l'OPAC de Paris, devenu depuis lors PARIS HABITAT-OPH, qui envisageait d'y réaliser un programme de logements sociaux. Pour ce faire, un permis de démolir les constructions situées sur la parcelle a été octroyé au bailleur social PARIS HABITAT-OPH le 11 juillet 2008. Le Tribunal administratif de Paris a toutefois annulé cette décision le 6 octobre 2011 au motif que PARIS HABITAT-OPH ne disposait pas du titre l'habilitant à exécuter des travaux de démolition et que le projet architectural du bailleur était inadéquat. Pour remédier à cette situation, le Maire de Paris propose de l'autoriser à résilier ce bail emphytéotique pour en conclure un nouveau qui vaudrait ainsi titre habilitant pour PARIS HABITAT-OPH.

M. LUMBROSO note que, par avis du 21 décembre 2012, France Domaine estime que la valeur normale de marché pour le loyer capitalisé de ce bail est de 3,47 millions d'euros. S'agissant d'un projet de logement social, il rend un avis favorable au loyer proposé, soit 730 000 euros. La différence entre ce montant et la valeur de marché, soit 2.740.000 euros, figure parmi les dépenses déductibles du prélèvement sur les ressources des communes qui ne comptent pas 20 % de logements sociaux, ceci en application de l'article L 302-7 du code de la construction et de l'habitat. Ce bail devrait être régularisé dans un délai de six mois à partir de la date à laquelle la délibération serait transmise au représentant de l'Etat dans le Département. Le projet de délibération soumis au conseil a pour objet de fixer les conditions de location de cet immeuble de la rue Nicolo à PARIS HABITAT-OPH dans le cadre d'un nouveau bail emphytéotique.

M. MANO rappelle que le projet consiste en une régularisation administrative du contenu du bail qui a été passé entre la Ville de Paris et PARIS HABITAT-OPH. France Domaines est toujours consulté sur la fixation des loyers capitalisés dans le cadre des baux emphytéotiques. La différence entre ce que fera payer la Ville de Paris au bailleur social est comptabilisée comme effort de la municipalité qui vient en déduction des indemnités potentielles versées par la commune n'ayant pas encore atteint le seuil des 20 %. Depuis 2001, la Ville de Paris n'a évidemment rien payé : les investissements sont largement supérieurs à ce qu'elle serait potentiellement amenée à payer.

Mme BAIGUINI informe le conseil qu'elle votera défavorablement sur ce projet car il n'inclut pas de parking.

Mme DREYFUSS précise que ce n'est pas la première fois que cette délibération vient devant le conseil municipal. Il a déjà été consulté à deux reprises à son sujet. A chaque fois, le conseil a émis un avis négatif. Le projet architectural est impactant. Pour ce motif, elle votera défavorablement.

M. MANO rappelle que le projet initial a été abandonné au profit d'un nouveau projet, différent du premier.

M. LUMBROSO confirme l'information. Le nouveau projet est davantage conforme à l'environnement du quartier.

Mme BAIGUINI n'imagine pas un seul instant qu'on ait pu créer brusquement une ouverture pour parking alors qu'on n'avait pas pu le faire auparavant.

M. GOASGUEN rappelle que ce projet répond à une nécessité. Il propose de se prononcer en faveur de la délibération.

Le projet de délibération 2013 DLH 40 mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à la majorité, Mme DREYFUSS, M. ALPHAND, Mme BAIGUINI, Mme ARLES votant contre.

- **2013 DASCO 4** : Fixation des tarifs de la restauration scolaire pour la rentrée 2013 (écoles maternelles, écoles élémentaires et lycées municipaux).  
**Mme Sylvette DIONISI rapporteur**

Mme DIONISI rappelle que la réforme de la tarification imposant une grille unique est entrée en application au 1<sup>er</sup> mars 2011. Après une première année 2011-2012 sans changement de prix, il est proposé une hausse de 2 % des 8 tranches pour la période 2012-2013, puis une nouvelle hausse de 2 % sur la période 2013-2014, soit une augmentation de 4 % en deux ans. Elle profitera directement à la Ville de Paris compte tenu du tissu social du 16<sup>ème</sup> arrondissement. Ces hausses tarifaires liées à la réforme de la tarification de la restauration scolaire sont supportées par près de 60 % des familles du 16<sup>ème</sup> arrondissement. Elles participent ainsi au financement des caisses des écoles des autres arrondissements. Pour ces raisons, Mme DIONISI préconise un vote défavorable.

Mme SALMAT s'étonne de cette préconisation. La hausse projetée reste modeste. L'unité des tarifs a été adoptée par le Conseil de Paris.

M. GOASGUEN constate que cette uniformisation s'opère au détriment du 16<sup>ème</sup> arrondissement. La Mairie de Paris ne peut donc pas demander au conseil d'arrondissement de se prononcer en faveur de ce projet mis en œuvre au nom de l'unicité des tarifs scolaires. Les caisses d'arrondissement des écoles étaient précédemment gérées par les mairies d'arrondissement. La Ville de Paris leur a retiré la gestion pour des motifs politiques. M. GOASGUEN se joint donc à la préconisation d'avis formulée par Mme Dionisi.

Mme DIONISI précise qu'il n'y avait pas de cagnotte mais que sauf erreur de sa part, il y avait excédent chaque année qui était cumulé sur la Caisse des Ecoles.

M. GOASGUEN répond qu'il a toujours été contre la cagnotte du 16<sup>ème</sup> parce qu'il fallait la dépenser mais que ce n'est pas une raison pour transformer le statut des Caisses des Ecoles. Sinon, il faudrait également réformer les établissements scolaires et les universités, que même M. Peillon n'a pas osé affronter.

Le projet de délibération 2013 DASCO 4 mis aux voix par M. GOASGUEN est rejeté à la majorité, M. MANO et Mme SALMAT votant pour.

#### Questions diverses :

- **Rapport d'activité des conseils des quartiers Auteuil Nord et Auteuil Sud**  
**Mme Nicole MONIER, rapporteur**

Mme MONIER rappelle que les conseils précités se sont réunis à la fin de l'année 2011 et à deux reprises en 2012. La participation des habitants des quartiers fut, à chaque fois, nombreuse. Les thèmes abordés ont été les suivants :

- propreté du quartier ;
- sécurité ;
- voirie et urbanisme ;
- la circulation et le stationnement.

D'autres thèmes furent, par ailleurs, évoqués, notamment la redéfinition de la carte scolaire pour la période 2011-2012 ou l'aménagement provisoire du sentier nature. Les conseillers de quartier ont également débattu d'autres dossiers tels que les grands projets d'urbanisme en cours. Les budgets d'investissements annuels des conseils s'élèvent à 8 264 euros. Les projets qui ont été votés sont l'installation d'une rampe au Parc Sainte-Perine, la réalisation d'une fresque à l'école élémentaire Prokofiev, l'installation des structures ludiques au Parc Sainte-Perine et au jardin de la Fondation d'Auteuil et une pancarte à l'entrée du « sentier nature ». Les animations sont financées par le budget de fonctionnement des conseils de quartier. Il ne s'élève qu'à 3 600 euros. Ces animations ont consisté en des séances de cinéma qui ont été organisées pour les enfants. La séance de 2012 a été très rapidement complète. C'est la raison pour laquelle une deuxième séance est envisagée en décembre 2013. Un grand loto a été organisé le 30 mars 2012 au lycée René Cassin. Il a rencontré un très vif succès. Une chasse aux œufs a été organisée au Parc Sainte-Perine le 11 avril 2012. 3 000 enfants sont venus y ramasser les 35 000 œufs offerts par Monoprix. Un vide-greniers a été organisé le 7 octobre 2012.



➤ **Rapport d'activité des conseils des quartiers Muette Nord et Muette Sud**  
**Mme Ijab KHOURY, rapporteur**

Mme KHOURY indique que les conseils de quartier Muette Nord et Muette Sud se sont respectivement réunis une fois en 2011 et à plusieurs reprises en 2012. Les thèmes abordés dans le cadre de ces conseils sont quasiment similaires à ceux qui l'ont été par les autres conseils, à savoir :

- la propreté du quartier ;
- la sécurité ;
- la voirie et l'urbanisme ;
- la circulation et le stationnement.

D'autres thèmes ont toutefois été évoqués, en particulier la Maison de Balzac, les conditions d'admission au conservatoire de musique ou le mauvais état de la Piscine Molitor. La mission de la précarité dans le 16<sup>ème</sup> est venue nous parler des SDF et de la façon de les prendre en charge. Le budget d'investissement a servi à financer la mise en place d'un parcours de santé « seniors » au jardin du Ranelagh (20 000 euros) et un tracé de jeu pour le groupe scolaire Passy. Au total, les conseils de quartier ont dépensé 70 000 euros. Une animation a été réalisée pour les enfants au jardin du Ranelagh en décembre 2011. Deux vides-greniers y ont été organisés, le premier en novembre 2011 et le seconde en juin 2012. Le jardin du Ranelagh a, par ailleurs accueilli un premier « troc-livre », dont la seconde édition est d'ores et déjà programmée en 2013. Ces animations sont financées par le budget de fonctionnement des conseils de quartier.

➤ **Rapport d'activité des conseils des quartiers Dauphine et Chaillot**  
**Mme Dominique ROUSSEAU, rapporteur**

Mme ROUSSEAU rappelle que les conseils de quartiers se sont réunis à plusieurs reprises en 2012. Ils ont débattu des mêmes thèmes que ceux évoqués dans les autres conseils. La sécurité aux abords des écoles demeure toutefois problématique et doit faire l'objet d'une réflexion à part entière. Les solutions tardent à se mettre en œuvre. En termes budgétaires, les conseils se sont focalisés sur les animations liées à l'initiation au patinage au Trocadéro. Elles ont rencontré un succès exceptionnel. Un goûter de Noël a, par ailleurs, été offert aux seniors en décembre dernier. Concernant le budget d'investissement, les conseils ont voté le financement pour l'aménagement d'un abri poubelle à l'école Boissière, la création d'un local de rangement à l'école élémentaire de Longchamp et l'installation d'un bac à sable au square Alexandre-Parodi.

M. GOASGUEN adresse ses remerciements aux conseils de quartiers. Il rappelle qu'ils accomplissent un travail difficile avec peu de moyens surtout sur des questions que l'on signale à tort comme mineures.

Mme BRASSEUR adresse ses remerciements à ses collègues conseillers de quartier pour les travaux qu'ils font engager dans les écoles élémentaires ou maternelles permettant de les embellir.

➤ **Vœu sur les rythmes scolaires**

M. GOASGUEN suggère de mettre en œuvre des dispositions permettant d'étudier plus précisément les conditions d'application de la règle relative aux rythmes scolaires. Il lui semble très difficile d'organiser en trois mois un projet sans concertation des professeurs et des parents d'élèves. En ce domaine, le Ministre de l'Education nationale a agi sans se soucier du réel. Il serait de bon ton que la Ville de Paris se donne le temps avant d'appliquer cette réforme à son territoire, réforme qui suscite une très vive insatisfaction de la part des enseignants. En adoptant le vœu qui lui est soumis, le conseil d'arrondissement manifesterait sa solidarité avec eux.

M. MANO se félicite que le Maire du 16<sup>ème</sup> arrondissement ne remette pas en cause la nature même de la réforme proposée, ce qui lui semble normal dans la mesure où l'ensemble des études régulièrement émis sur ce domaine là, les rythmes de l'enfant, la vie scolaire arrivent à la conclusion que les propositions qui sont faites correspondent aux souhaits des spécialistes et des parents d'élèves représentés par différentes structures associatives de toute tendance et de toute déviance et que la difficulté est de modifier une fois de plus un certain nombre d'habitudes et d'usages en la matière. Oui, le Maire de Paris a les moyens financiers de faire la réforme ; oui, la Mairie de Paris est la ville de France où il y a le plus d'équipements, le plus d'opportunités possibles d'offrir aux enfants dans la diversité des activités complémentaires. C'est à l'évidence un problème de délai. A un moment donné, il faut quand même franchir le pas. Le Maire de Paris prendra les dispositions qui seront les bonnes en fonction des contacts qui seront pris. La table des négociations est ouverte avec les parents, les structures, l'ensemble des enseignants. Il n'y a pas 3 mois mais 6 mois pour discuter et organiser. Si tout le monde y met un peu de bonne volonté, on devrait y arriver. M. MANO et ses collègues ne voteront pas favorablement au vœu de M. GOASGUEN car il faut savoir trouver les moyens de la discussion et du dialogue et de la concrétisation d'un projet utile pour les enfants. Il faut y arriver, à un moment ou à un autre. Ce n'est pas un an supplémentaire qui donnera plus de moyens.

M. GOASGUEN estime que la décision prise par le Ministre Vincent Peillon l'a été trop tardivement. Il rappelle disposer sur ce dossier d'une légitimité puisqu'il fut recteur d'académie et inspecteur général. La préparation de la rentrée d'une année N doit généralement être finalisée en janvier de l'année N-1. Si elle ne l'est pas à ce moment-là, il y a fort à parier que la rentrée ne se passera pas bien.

Quant aux évaluations de l'Education Nationale évoquées par M. Mano, M. GOASGUEN estime qu'elles ne sont d'aucune valeur. Elles permettent plutôt de justifier les modifications apportées à des politiques.

Mme SALMAT renvoie M. Goasguen aux travaux de l'Académie de médecine et à ceux réalisés par de prestigieux chrono-biologistes. Ces travaux illustrent l'extrême fatigue des enfants depuis l'instauration de la semaine de quatre jours. Ils en pâtissent au plan scolaire. M. Chatel avait lui-même admis que le passage à la semaine à quatre jours fut probablement une erreur. Le retour à la semaine à 4,5 jours est donc indispensable et va dans l'intérêt des enfants. Le décret a été publié au Journal officiel récemment. Des discussions sont en cours. Un débat est d'ailleurs programmé au Conseil de Paris. Mme Basseur a été reçue, comme l'ensemble de ses collègues d'arrondissements, à la Mairie de Paris. Les concertations, qui ne font que débiter, prendront quelques mois. Estimant que la réforme bénéficiera aux enfants, Mme SALMAT indique qu'elle votera contre le vœu présenté par le Maire du 16<sup>ème</sup> arrondissement.

M. GOASGUEN rappelle que l'ensemble des associations de parents d'élèves - hormis la FCPE - sont opposés à ce projet. Il en est de même des enseignants qui ne manqueront pas de déclencher des grèves.

Mme BRASSEUR exprime l'inquiétude que lui inspire le projet. La journée des écoliers sera amputée de 45 minutes de cours « purs ». Personne ne sait comment ces 45 minutes vont être utilisées car il y n'a pas d'animation. Des sommes considérables vont donc devoir être mobilisées pour former ces animateurs. Une rentrée ne se prépare pas dans la précipitation.

Mme DIONISI ajoute que cette réforme impactera significativement la caisse des écoles.

Mme JUNOT confirme l'analyse de Mme Basseur relative au coût significatif de la formation des animateurs. Une évaluation récente l'estime à 11 millions d'euros, à la charge de la Ville de Paris qui aurait déjà mis en œuvre une réserve de 5 millions d'euros. Par ailleurs, les enfants vont rester plus longtemps à l'école. L'application de cette disposition risque de poser problème pour les enfants des maternelles dont les horaires sont déjà très lourds. Il n'est pas possible de mettre en

œuvre une telle réforme à six mois de la rentrée scolaire. Mme JUNOT croit savoir que la Ville de Paris demanderait un report de l'application de la loi à 2014.

Mme SALMAT indique que cette dernière information est erronée. Elle admet que les enfants qui ne fréquentent pas les centres de loisirs verront leur journée allongée. Cet allongement leur permettra toutefois d'accomplir des travaux artistiques auxquels tous les enfants de la Ville de Paris n'ont pas actuellement accès.

Mme BRASSEUR se demande comment on peut faire des activités artistiques voire sportives en ¾ d'heure quand il faut faire l'appel, faire entrer les enfants dans une salle de classe, les emmener éventuellement dans un musée et revenir à l'école. Cela n'est pas possible à Paris.

Le vœu mis aux voix par M. GOASGUEN, est adopté à la majorité, M. MANO et Mme SALMAT votant contre.

➤ **Vœu sur les places de crèches dans le 16<sup>ème</sup> arrondissement**

Mme JUNOT rappelle que le 16<sup>ème</sup> arrondissement est le deuxième plus jeune de la capitale. 20 % de ses habitants ont moins de vingt ans. Sa population s'établit à 173 753 habitants. Il comptait, à la fin de l'année 2012, 4 549 enfants de moins de trois ans. 1 262 enfants sont pris en charge dans le cadre de gardes partagées. 1 162 sont accueillis dans des crèches municipales ou privées. Le nombre des places dans le 16<sup>ème</sup> arrondissement s'élève à 776. Les projets d'ouverture de crèches à Paris ne concernent nullement le 16<sup>ème</sup> arrondissement. Aucun des nouveaux 1 500 berceaux créés en 2013 ne profitera donc au 16<sup>ème</sup> arrondissement. La prochaine ouverture d'une crèche municipale n'est pas attendue avant la fin de l'année 2014. Dans le même temps, deux restructurations de crèches sont programmées en 2013. La première est la crèche Prokofiev, la seconde la crèche située rue du commandant Schloesing. Entre 2001 et 2012, ce sont 177 berceaux qui ont été « acquis » par l'arrondissement, ce qui illustre le caractère dramatique de la situation du 16<sup>ème</sup> arrondissement. Mme JUNOT demande à la Mairie de Paris de réserver des places supplémentaires dans les crèches interentreprises qui vont prochainement s'ouvrir et ne plus réserver automatiquement 1/3 des places. Elle se félicite que la Mairie de Paris considère l'arrondissement comme « prioritaire »

Mme SALMAT confirme que le 16<sup>ème</sup> est une priorité pour la Ville de Paris en termes d'ouverture de places de crèche. Elle se déclare disposée à voter le vœu à condition d'y préciser « *que la Ville de Paris se porte réservataire à hauteur de 50 % des places nouvelles dans les crèches interentreprises et privées de l'arrondissement.* »

M. GOASGUEN accède à la requête de Mme Salmat. La rédaction du vœu sera modifiée dans le sens demandé.

Mme KOVARSKY intervenant non pas en tant que conseiller d'arrondissement mais comme déléguée générale de la Fédération Française des Entreprises de Crèches et souhaite changer « crèches privées » en « entreprise de crèches ».

M. MANO met en doute le classement en termes de jeunesse de la population de l'arrondissement. Tout dépend, considère-t-il, du seuil à partir duquel est placé le curseur de la jeunesse. Cela étant dit, il assure avoir conscience de la difficulté à laquelle se trouve confronté le 16<sup>ème</sup> arrondissement en termes de places de crèches. Il préconise le lancement d'une étude au moment de la refonte du plan local d'urbanisme. Elle porterait sur les espaces pouvant potentiellement muter à terme et se voir doter d'un équipement municipal. M. MANO rappelle enfin l'absence totale de foncier dans le 16<sup>ème</sup> arrondissement.

M. GOASGUEN sensibilise M. Mano à l'aggravation prévisionnelle de la situation actuelle. Il affirme que la crèche doit être une obligation de service public. Il craint que l'accès aux nouvelles crèches qui, un jour, pourront être construites ne soit conditionné à des ressources financières particulières comme l'a évoqué très récemment le Premier ministre Jean-Marc Ayrault. Le 16<sup>ème</sup> arrondissement serait alors frappé de plein fouet.

Mme SALMAT estime que les édiles actuels supportent l'absence structurelle d'investissement et de volonté de la Mairie de Paris pendant de très longues années.

M. GOASGUEN admet que la modification sociologique du 16<sup>ème</sup> arrondissement n'a pas été anticipée suffisamment tôt. Il formule le vœu que les constructions de crèches s'opèrent plus rapidement que par le passé.

Mme JUNOT considère que l'acquisition de places dans les entreprises privées de crèches coûterait moins cher à la Ville de Paris, du fait des grèves à répétition dans les crèches municipales, grèves liées à l'incapacité de la Ville à recruter des remplaçantes pour les assistantes en congé maternité.

Le vœu mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

Mme SALMAT félicite M. GOASGUEN d'avoir enfin accroché dans la salle du conseil le portrait officiel du nouveau Président de la République. Elle constate toutefois qu'elle jouxte celle de ses deux prédécesseurs Nicolas Sarkozy et Jacques Chirac, mais pas François Mitterrand.

M. GOASGUEN déclare que du point de vue juridique, il n'est pas obligatoire de mettre la photo du Président, la Marianne couvrant tous les Présidents.

Mme SALMAT affirme que cela est obligatoire. Elle peut si le Maire le souhaite lui procurer une photo de François Mitterrand.

L'ordre du jour étant épuisé, M. GOASGUEN lève la séance à 19 heures 20.